



***Livret d'accueil
Foyer occupationnel
« Le Logis du Roch »***



Foyer Occupationnel « Le Logis du Roch »
3^{bis} avenue de la République – 17210 MONTLIEU LA GARDE
☎ 05 46 04 59 11 — mail : epd2monts@epd-les2monts.fr

Droits des usagers



Obligation de la loi du 2 janvier 2002-2 : le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'écoute, d'échanges et d'expressions garantissant vos droits et votre participation au fonctionnement de l'établissement.

PERSONNES QUALIFIEES

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, chaque résident peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. Suite à l'arrêté n°2015-2554 du 31 août 2015, du Préfet et du Président du Conseil Départemental, les personnes qualifiées pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap sont :

M. QUEFFELEC Georges

queffelec.georges@gmail.com

☎ 06 11 29 70 70

Mme VILLAR Maïlys

mailys.villar@gmail.com

☎ 06 32 78 22 97

Mme PENZ Danielle

dany.penz@wanadoo.fr

☎ 06 07 56 40 38

M. BONNIN Dominique



PREVENTION & LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE



La **maltraitance** est une **réalité** il faut en **parler**

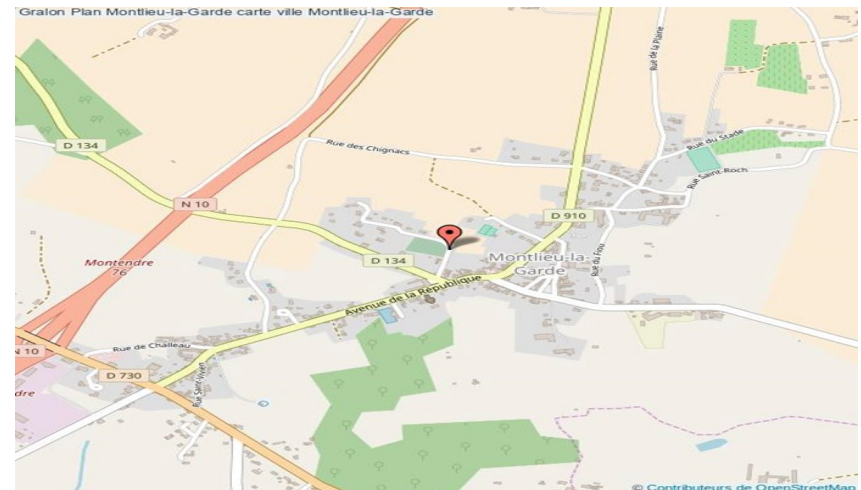
Victimes ou témoins, appelez le : **3977**

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

Implantation géographique

Pour venir à Montlieu-la-Garde :

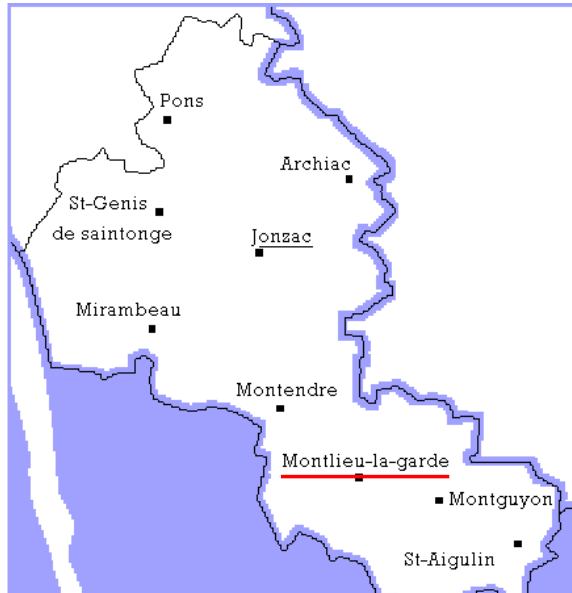
- de Paris : 511 kms soit 5 heures
- de La Rochelle : 146 kms soit 1h30
- d'Angoulême : 64 kms soit 50 min
- de Bordeaux : 59 kms soit 1h



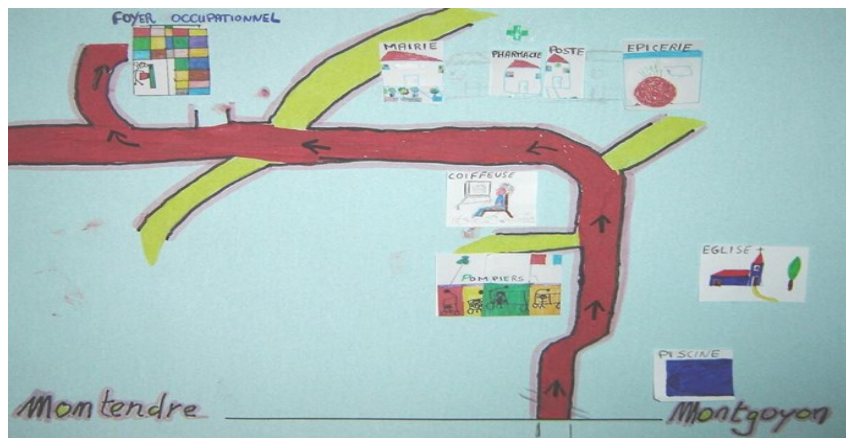
Montlieu-la-Garde est une commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine). Ses habitants sont appelés les Montlieunais et les Montlieu-naises.



Implantation géographique



Situation du foyer à Montlieu-la-Garde



Le dossier

pièces à fournir pour le dossier d'admission

- ◆ Le dossier administratif d'admission dûment complété,
- ◆ Le dossier médical d'admission dûment complété,
- ◆ Tous rapports : comportement, psychologique, historiques nécessaires à la bonne prise en charge des besoins du demandeur,
- ◆ Copies des notifications de décision MDPH en cours de validité,
- ◆ Copie recto/verso de la carte d'identité (en couleur) et un extrait d'acte de naissance.



- ◆ Copie du jugement de protection juridique (si mesure il y a).



Préadmission administrative (48h minimum avant l'admission définitive :

- ◆ Attestation de droits à l'assurance maladie, copie de la carte vitale recto/verso, de la carte de mutuelle ou de l'attestation complémentaire de santé solidaire en cours de validité,
- ◆ Copie de la dernière attestation de droits et paiements de la Caisse d'Allocations Familiales (si le demandeur est déjà bénéficiaire de prestations CAF),
- ◆ Récépissé de dépôt de la demande d'aide sociale,
- ◆ Attestation de responsabilité civile en cours de validité,
- ◆ Carte d'invalidité (s'il y a).



Le dossier



- ❖ DOSSIER MEDICAL
- ❖ DOSSIER ADMINISTRATIF
- ❖ DOSSIER EDUCATIF

Ce qui est écrit dans le dossier est confidentiel

L'ensemble du personnel est soumis aux règles de discrétion professionnelle et toutes les données médicales sont protégées par le secret médical.

Les données informatisées concernant le résident sont soumises aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Présentation

L'Etablissement Public Départemental « Les 2 Monts » regroupe un ensemble de structures :

A Montendre :

- ❖ L'EHPAD « Les Vacances de la Vie »
- ❖ La Résidence Autonomie
- ❖ L'EHPAD Spécialisé « L'Orangerie »
- ❖ Le SAVS « Les 3 Fontaines »
- ❖ L'ITEP « Les 2 Monts »
- ❖ Le SAO (service d'accueil et d'orientation)



A Montlieu-la-Garde :

- ❖ L'ESAT « Les 3 Fontaines »
- ❖ Le foyer d'hébergement « Les 3 Fontaines »
- ❖ L'EHPAD « Le Roch »
- ❖ **Le Foyer Occupationnel « Le Logis du Roch »**



A Meschers-sur-Gironde :

- ❖ L'ITEP « Les 2 Monts »



Le foyer occupationnel

L'établissement, situé dans un parc d'un hectare, comporte 51 places d'hébergement et 7 places en accueil de jour.

Il existe 2 bâtiments distincts :

❖ un bâtiment de 200 m² comprenant les différents ateliers (informatique, peinture, cuisine, bricolage/bois, salle de sport) ;

❖ un bâtiment réservé aux lieux de vie des résidents, répartis sur 2 niveaux :

■ au rez-de-chaussée, les espaces de vie collective (restaurant, cafétéria) ;

■ à l'étage, 47 chambres individuelles avec sanitaires (douche, lavabo, WC) réparties en 2 unités. Chaque unité dispose d'un petit salon (repos et/ou télévision). Une petite lingerie et une salle de bain avec baignoire sont communes aux 2 unités.

4 résidents disposent d'une chambre au sein du Foyer d'Hébergement de l'ESAT « Les 3 Fontaines ».



Les soins



L'infirmière et le médecin attachés au foyer assurent le suivi médical des résidents accueillis.



Le pédicure intervient une fois par mois au foyer.



Les consultations extérieures (médecins spécialistes) ont lieu, en général, au Centre Hospitalier de Jonzac.

L'accompagnement s'effectue, dans la mesure du possible, avec un membre de l'équipe.



Les résidents ont la possibilité de rencontrer, à leur demande, la psychologue. Elle est présente un jour et demi par semaine au foyer.



En cas de besoin, une infirmière de Montlieu-la-Garde et un kinésithérapeute interviennent au foyer.



Les activités proposées

LES ACTIVITES :

Les activités d'expression :

- ❖ expression corporelle
- ❖ expression cognitive
- ❖ expression musicale



Les activités physiques :

- ❖ randonnées
- ❖ sport, danse
- ❖ jeux moteurs
- ❖ équitation ...



Les ateliers de production et de réalisation :

- ❖ peinture
- ❖ poterie
- ❖ cuisine ...



Les sorties :

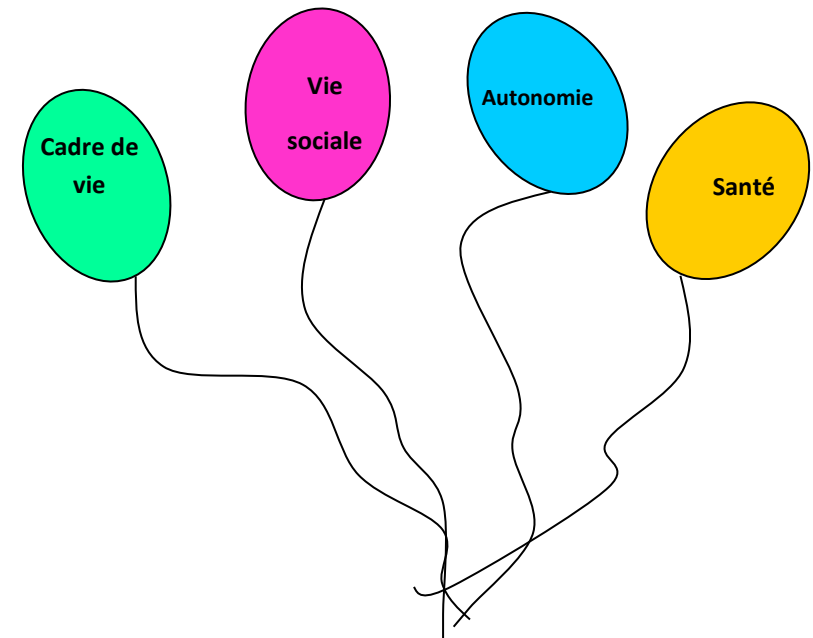


L'équipe médicoéducative

L'équipe a pour mission d'accompagner les personnes accueillies en respectant leurs besoins et en apportant sécurité et protection.

L'équipe est composée :

- ❖ d'un(e) cadre socio-éducatif(ve)
- ❖ de moniteurs(trices) éducateurs(trices)
- ❖ d'un(e) moniteur(trice) d'atelier
- ❖ d'aides-soignants(es)
- ❖ d'aides médico-psychologiques
- ❖ d'un(e) infirmier(ière) diplômé(e) d'état
- ❖ d'un(e) psychologue
- ❖ d'agents de service
- ❖ de veilleurs(ses) de nuit



Vie quotidienne au foyer

LES REPAS :

Ils sont préparés par la cuisine de l'établissement et servis au restaurant.



Le petit-déjeuner est servi à partir de 7h45 et jusqu'à 9h30.



Le déjeuner et le dîner se déroulent en 2 services.

Les menus sont élaborés par le Responsable Cuisine et la Diététicienne. Des commissions restauration ont lieu régulièrement.

LES VISITES :



Les résidents sont libres de recevoir de la famille et/ou des amis, qui peuvent également déjeuner ou dîner (le prix est fixé chaque année par le Conseil Départemental et affiché dans l'établissement). Le prix repas « invité » est fixé chaque année par le Conseil d'Administration et communiqué aux intéressés par voie d'affichage dans l'établissement.

LE COURRIER :



Les résidents peuvent recevoir du courrier au foyer et aller à la poste envoyer leurs lettres.

LE LINGE :



La fourniture, la pose et l'entretien du linge de toilette, du linge relatif à l'entretien et à l'usage du lit et du linge de table ainsi que, le cas échéant, leur renouvellement est assuré par l'établissement.

Le linge personnel est lavé et plié par l'établissement à l'exception des vêtements très délicats ou nécessitant un traitement spécifique (nettoyage à sec, lavage à la main). Le marquage du linge est assuré par l'établissement.

L'ARGENT DE POCHE :

L'aide sociale peut prendre en charge les frais d'hébergement de personnes en situation de handicap en foyer occupationnel. Lorsque l'aide sociale est accordée, un reversement de ressources est demandé mensuellement auprès du Département qui accorde l'aide sociale. **Un minimum d'argent de poche légal mensuel est laissé aux personnes en situation de handicap.** Cet argent de poche peut être utilisé pour les achats personnels (vêtements, coiffeur, produits de toilette, loisirs ...).

